



Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



GELÉES FUNESTES: Une vague de froid printanière a sévi partout en France, causant de nombreux dégâts aux cultures et arbres fruitiers. En Champagne, le thermomètre est descendu à -7°5; les vignobles ont été ébranlés. La sécheresse persistante s'ajoutant au froid, les agriculteurs sont fort inquiets sur le sort des prochaines récoltes.

GRIFFES DE MUGUET: Un décret vient de rapporter l'arrêté du 19 octobre 1932, qui autorisait, à titre exceptionnel, l'importation en France des griffes de muguet originaires d'Allemagne.

OLEICULTURE: Un décret, paru au Journal Officiel du 15 avril, fixe les diverses modalités pour l'obtention de primes en faveur de la culture des oliviers.

CONSUMMATION PARISIENNE: Le département de la Seine consomme 1.350.000 kilos de farine par jour. Le pain est distribué par 3.680 boulangers. Le lait est fourni à raison de 1.200.000 litres par jour, par 80.000 cultivateurs disséminés dans 35 départements. La consommation du vin s'élève, annuellement, à 1.896.243 hectolitres pour Paris, et plus de 9 millions 1/2 pour la Seine. Quant à la viande, il s'est consommé, l'an dernier, à Paris, 169.596.186 kilos, soit 58 kilos 6 par habitant, contre 70 kilos avant guerre.

LA MEILLEURE VACHE: Au concours de la meilleure vache de France, le premier prix a été décerné à M. Henri Orens, cultivateur, maire de Lataule (Oise), pour sa vache « Havane » qui, en 300 jours, a fourni 10.725 kilos de lait et 368 kilos 280 de beurre.

RAISIN DE TABLE: Un Congrès du Raisin de Table sera organisé les 6 et 7 Mai par la Fédération nationale des producteurs de raisin de table, à l'occasion de la Foire d'Avignon. Huit rapports seront présentés au Congrès.

CONTRE LES FOURMIS: Coupez un citron en deux ou quatre morceaux et placez-les sur les étagères de l'armoire envahie. Ces morceaux, même desséchés, restent efficaces pour faire fuir les fourmis, qui en craignent l'odeur.

D'où vient le mot « Braconnier » ?

Le mot braconnier vient simplement du nom d'un chien de chasse, le braque. A l'origine, le braconnier n'était point le chasseur déshonoré qui empêche sur les terrains d'autrui; d'après un terme qu'on retrouve dans d'anciens livres de vénerie des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, le « braconnier » était un valet de chiens chargé du dressage des braques, lesquels constituaient à peu près les seuls chiens d'arrêt utilisés jadis. Mais, sans doute, certains valets peu scrupuleux prirent-ils l'habitude d'utiliser ces chiens à l'insu de leurs maîtres et pour leur seul profit; d'où peu à peu la modification du sens appliqué aux mots braconnier, braconnier, braconnage. Cela paraît en tout cas la seule explication plausible.

Si votre Cheval tire en arrière

Pour détacher le cheval qui tire au retard, vous devez attraper la queue de l'animal et tirer fortement dessus. C'est sans danger, car le cheval acculé, se place dans l'impossibilité de ruer. Sous l'effet de la traction, il se porte en avant et votre aide en profite pour le détacher.

Fermeture des Bureaux

Du 1^{er} Mai au 1^{er} Octobre, les Bureaux du Syndicat à Nantes seront fermés le LUNDI MATIN.

WASHINGTON

Chacun a pu lire dans les quotidiens les communiqués des débats préparatoires à la conférence économique de Londres, qui ont lieu en ce moment à Washington; ces conversations internationales n'ont pas été sans ébranler profondément l'opinion agricole. Le 12 avril, M. Jules Gautier, président de la Confédération Nationale des Associations Agricoles, convoqua d'urgence le Comité National de la Production domaniale à une séance extraordinaire, l'alertant sur les dangers des entretiens qui allaient avoir lieu aux Etats-Unis, et lui faisait adopter, au nom du monde agricole, un ordre du jour important où il était en particulier exprimé le vœu suivant :

« Le Comité prend acte que les conversations ouvertes par la délégation de M. Herriot à Washington n'engageront pas la France et ne préjugeront en rien de la position qu'elle adoptera à la Conférence de Londres. »

Et cela répond à la situation faite pour le moment à l'Economie agricole française au cours de la crise mondiale. La Terre a fait toutes les concessions possibles, sans le vouloir du reste; toute diminution des protections qui la tiennent encore vivante serait sa condamnation à mort sans phrase.

Non responsable de la surproduction générale, innocent de la crise financière, n'étant pour rien dans la carence des exportations commerciales, Jacques Bonhomme ne veut pas, il n'acceptera pas que sa petite maison, son modeste bien soient la rançon de quelques pusillanimes combinaisons à l'égard de l'étranger.

Lorsque les Agriculteurs de France ont vu, en grande pompe de cirque, partir pour Washington le pauvre M. Herriot, ils ne pouvaient pas manquer de trembler pour eux et pour leurs affaires. Splendide le paquebot *Re-de-France*, très alléchant à bord les somptueux repas plus ou moins diplomatiques, mais que va-t-il, pour nous, sortir de tout cela.

Mais le moindre grain de mil serait bien mieux mon affaire, disait un coq devant une perle ! On assure urbi et orbi que tout ce qui sera dit là-bas par l'important et volumineux député-maire de Lyon ne nous engagera à rien. Précisément, ce qui nous met le plus la puce à l'oreille, au sujet de cette mission internationale, c'est le soin qu'on prend de nous rassurer. Même en ne mettant pas en doute la bonne volonté de notre missionnaire, nous craignons des cartels de langage, des sourires et généreuses concessions verbales. En droit, c'est entendu, elles n'engagent à rien, en fait elles compromettent tout.

M. Herriot, sur le palais de la Transatlantique, est parti content de lui et de tous ! Il s'est fait accompagner d'une cohorte d'experts ! Voilà qui sonne aux oreilles du pauvre Français moyen ! Des experts, qu'est-ce cela ? Parmi eux, y a-t-il, un représentant de la plus grande industrie nationale française, l'Agriculture ? Pas un !

Alors, quels seront les intérêts dont on parlera en préparation du palabre définitif de Londres, si les 20.000.000 de cultivateurs, propriétaires, exploitants, artisans que nous sommes sont radicalement exclus de toute participation.

Les prestigieux spécialistes qui accompagnent notre étincelant envoyé extraordinaire, ce ne sont que bureaucrates de carrière, gens de papier ! S'ils connaissent quelque chose, c'est peut-être la Bourse, sans doute les palais d'exposition, probablement les studios de couture et les salons d'essayage. De la rude bataille livrée journellement par le propriétaire foncier, l'exploitant de la Terre de France, autour de la dure réalité du droit et avoir de leurs comptes, ils ne savent rien. Rien de rien. Producteurs de blés, éleveurs, vignerons, dont les possibilités sont si strictement limitées, dont la permanence ne tient plus qu'à une stricte et épuisante économie, à de réelles privations, qui, à Washington, fera entendre votre voix ? Qui freinera d'innocentes mœurs d'irréductibles inconsciences de langage ?

M. Herriot, professeur de lettres, auquel la vie n'a pas appris grand-

chose, est parti plein de bonnes intentions, nous en sommes certains, c'est son caractère; tout de même, n'aurait-il pas mieux été à composer quelques pages littéraires ? Son lyrisme eût été moins dangereux. En effet, il a une supériorité que nul ne peut lui contester, c'est celle d'être le meilleur technicien des capitulations, celui qui excelle dans le désastre triomphal. Comment recoudre après son passage.

Et c'est ainsi, par crainte bien légitime d'irréductibles promesses, que nous avons été amenés à applaudir l'ordre du jour de l'honorable Jules Gautier, président de la C. N. A. A.

« Un nouvel effondrement des prix agricoles sur le marché intérieur serait la conséquence inévitable des mesures proposées par les experts, en particulier la réduction de la protection et l'abandon des contingents. Elles précipiteraient la ruine de l'Agriculture... Le pays peut choisir, mais il doit mesurer les conséquences sociales d'un désastre agricole, s'attendre aux troubles qui en résulteraient... »

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Concours Culturels 1933

Rappelons que l'Office Agricole départemental décernera, en 1933, des prix aux meilleures cultures des cantons de Guémené-Penjaud, Guérande, Herbignac, Le Croisic, Pont-Château, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Nicolas-de-Redon.

Le concours est ouvert aux propriétaires-exploitants, fermiers et métayers.

Les lauréats des concours culturels, de primes d'honneur, de prix de spécialités institués par le Ministère de l'Agriculture en 1928, dans le département de la Loire-Inférieure, ne seront pas admis à concourir.

Les agriculteurs qui ont obtenu des prix au concours de l'Office institué en 1926 pourront se présenter à nouveau; toutefois, ils ne seront susceptibles d'être récompensés en 1933 qu'à la condition de mériter un classement supérieur à celui de 1926. Une première série de prix sera attribuée aux exploitations de 20 hectares et au-dessus, et une seconde série aux exploitations de moins de 20 hectares.

Outre les prix culturels réservés à l'ensemble de l'exploitation, il pourra être attribué des prix de spécialités : culture du blé, sélection du bétail, amélioration des semences, bonne tenue des étables, aménagement des fumiers et installation de fosses à purin, matériel perfectionné, création de vignobles et vergers, etc., aux concurrents non classés pour des prix culturels, mais néanmoins méritants pour des parties importantes de leurs exploitations.

Une Commission de visite des formes procédera à l'inspection entre le 15 juin et le 14 juillet.

N. B. — Les Agriculteurs désirant concourir devront en aviser par lettre l'Office Agricole départemental, 33, rue de Strasbourg, à Nantes, avant le 15 Mai, dernier délai.

Le Président de l'Office Agricole, L. LEFEUVRE.

LE POIDS DU SOUPÇON

tel est le titre de l'énigmatique et troublant roman de l'auteur réputé :

JEAN DE BARASC

qui passionnera nos lecteurs et lectrices et pourra être lu par tous. Ce roman se déroule en pleine campagne, dans un paisible village de Corrèze...

Nous en commencerons la publication dans notre BULLETIN DU 13 MAI

Un Brin de Causette...



Y a ren de neuf sous le soleil et pourtant les années se suivent sans se ressembler, comme les ministères, les lois ou les décrets, qui se contredisent terribles les uns les autres.

Y a quelques années on produisait point assez de froment en France, rapport qui fallait en faire venir des bateaux et des bateaux d'Amérique, qui nous le vendait point bon marché. An'hui, on a bien trop de grain — à ce qui disant — et on voudrait bien en exporter chez les outasins. Même que le gouvernement allant donner une prime pour encourager les cultivateurs à le donner à manger au bétail...

Du blé aux cochons ! mon Dieu que le monde sont changés ! J'on justement retrouvé ce matin, au fond d'un tiroir, sous des caillots à mère Jeannot, un vieux « Syndicat » du 4 septembre 1920, où c'est qu'est publié un décret su « Le nouveau régime du blé, de la farine, du pain et du son ». Septembre 1920 ! ça fait tant guère que douze ans et demi en arrière. Et quoi c'est qui racontait là-dedans ? — J'va vous en dire des passages :

« Art. 1^{er}. — Le blé froment, le méteil et le seigle indigènes, récoltés en 1920, ne peuvent être utilisés que pour la fabrication du pain, sauf les exceptions spécifiées à l'article 2 du présent décret. Ces céréales sont achetées pour le compte de l'Etat, aux prix et conditions fixés, par l'article 1^{er} du décret du 12 août 1920. »

Tiens, tiens ! l'était point question, alors, d'encourager les fermiers à faire manger une partie du froment par le bétail... Même qu'on pouvait se faire pincer si qu'on renfermait les règlements et qu'on avait un amende de 15 francs par quintal, si qu'on déclarait point les stocks qui restaient dans les greniers. C'était point les réquisitions, comme pendant les années de guerre — en triste mémoire — mais c'était bien, quand même, le régime de l'inquisition.

Et pis le blé, le méteil et le seigle ne devant servir qu'à faire du pain. Seuls étaient exemptés des achats, pour le compte de l'Etat, les quantités pour les ensencées et celles nécessaires à l'alimentation des familles, attachées à l'exploitation agricole, d'après les usages locaux et par arrêté préfectoral. — Ça sentant d'une lieue, les rationnements en grammaire et les bons de pains, par tête de pipe, comme pendant la guerre !

D'après l'article 6 : le transport des céréales était autorisé que sur présentation d'un permis d'expédition aux chefs d' gare, aux marinières ou compagnies de navigation. — Article 8 : pour conserver des grains pour la semence, fallait un certificat d'emploi délivré par le maire. — Article 11 : la rémunération des meuniers était fixée à 50 centimes par quintal de blé acheté aux producteurs. — Article 19 : les grains mis en mouture devaient donner des rendements par 100 kilos de grains : Blé, 80 kilos de farine, méteil 75, seigle 70 k. — Article 21 : à partir du 1^{er} septembre 1920, le prix de la farine de blé, mélangée ou non avec les sucédanées et quelle que soit la proportion du mélange, est fixée à 128 francs les 100 kilos, nets et nus pris au moulin. — Article 31 : les sons ne pouvaient être vendus plus de 47 francs par les meuniers, au moulin. — Article 33 : à partir du 1^{er} septembre 1920, le prix du kilo de pain est fixé à 1 fr. 30 à la consommation avec défense de dépasser ce taux.

Alors, à c't'époque le froment était payé 100 francs le quintal, la farine 128 francs et le kilo de pain 1 fr. 30. An'hui les écrits sont ben plus grands et on se plaint qu'à trop de blé... Faisant point trop les enfants prodiges, car on tient point l'autre récolte et on sait point quoi c'est qui nous attend demain ?

maître Jeannot

Le Poulailleur au Printemps

La basse-cour, et en particulier le poulailleur, doivent être, en ce moment, l'objet des préoccupations de la fermière. En effet, les sujets qui vont naître, les poussins qui, par bandes, vont courir à travers la verdure renaissante, seront ceux qui, s'imprégnant de la jeune vigueur de la nature, fourniront les meilleurs coqs de l'année et les poulailles qui, l'automne venu, pondront le plus abondamment et fourniront régulièrement les meilleurs œufs, alors que les poules plus âgées cesseront peu à peu leur ponte.

Il y a assez de poules dans les poulailleurs de nos campagnes ou de nos agglomérations suburbaines pour fournir assez d'œufs à la consommation française, et cependant la production est encore si mal conduite chez nous que, bien qu'elle se soit perfectionnée et accrue, les importateurs étrangers, notamment ceux d'Italie et voire du Canada, trouvent si loin, trouvent sur nos marchés coquetiers un avantage débouché.

Mais malheureusement, sauf dans certaines de nos contrées où l'aviiculture est devenue une industrie florissante, plutôt au point de vue de la production de la chair que de celle des œufs, les poules ne sont qu'un accessoire négligeable à la ferme, tandis qu'il serait aisé de s'y convaincre qu'avec des soins peu coûteux, un peu de précaution et un savoir professionnel des plus aisés à acquérir, on arriverait à faire de cet accessoire une source en quelque sorte toute trouvée de bénéfices très appréciables à la balance de fin d'année.

Le premier souci de la fermière devrait être d'assurer à toute la gent volatile de son domaine particulier un logement favorable à sa bonne santé, à son développement et à sa production en belle et savoureuse chair et en œufs nombreux et de choix.

Au lieu des coins malpropres, exigus, sans air, sans lumière, repaite à vermine, à acarus et à microbes où la volatile végète d'ordinaire entassée, serait-il si difficile de lui assurer un logement dans un hangar, clos seulement de trois côtés et fermé sur la face par un grillage, de façon à ce que la température ne soit jamais trop surélevée. Quant au froid, si l'orientation de la face est intelligemment déterminée, la volaille n'en souffrira pas; elle n'en souffre et n'en meurt que si elle est déjà malade pour une autre cause. D'ailleurs contre le froid excessif, des mesures de protection provisoires sont faciles à trouver. Une simple peinture, deux fois par an, en cette saison et à l'automne, appliquée au pétrole pur sur les parois et sur les perchoirs sera le meilleur et le plus

hygiénique des préservatifs contre la vermine.

Les perchoirs seront placés horizontalement, facile à enlever pour un nettoyage régulier permettant d'avoir un sol toujours couvert de sable renouvelé ou de litière fraîche.

S'il était possible, on devrait toujours faire boire coqs, poules, poulains, poussins à l'eau contrainte, mais on n'a pas celle-ci à point nommé; à défaut le moindre fillet d'eau échappé goutte à goutte d'un robinet et suivant un petit canal découvert d'un parcours de deux à trois mètres serait toujours préférable à un bassin où aux bacs à boire les mieux conditionnés.

Comme nourriture, supprimer les pâtées qui finissent par revenir plus cher que le grain et débilitent la pondeuse et le reproducteur. Les réserver uniquement aux volailles à l'engraissement à qui elles sont, au contraire, indispensables.

Il importe aussi de savoir qu'une poule, suivant son âge, ne pond pas chaque année le même nombre d'œufs et que c'est dans sa deuxième année qu'elle en donne la plus grande quantité pour revenir à la troisième année au nombre de la première. De là il est aisé de déduire que pour qu'un poulailleur donne son maximum de rendement, il ne faut y entretenir que des poulailles de l'année et des poules de deux ans et préparer celles-ci pour la vente aussitôt leur seconde ponte terminée, puisque, si on les conserve, elles ne produiront pas plus que des jeunes poulailles qui vont commencer leur première ponte. Ces poules de deux ans sont d'ailleurs d'une vente très avantageuse, bien soignées, bien entraînées à l'engraissement, au milieu des conditions d'hygiène que nous venons d'indiquer.

Quant à la ponte, la poule qui pond est celle qui se porte le mieux et partant la poule du pays, améliorée par une sélection intelligente, à toutes les chances, étant acclimatée d'être la mieux portante et la meilleure pondeuse.

On est souvent ennuyé, au printemps, de ne pas avoir les couveuses nécessaires pour préparer une reproduction précoce et intense. Le meilleur moyen de se les procurer est de ne pas trop laisser courir les poules à partir du mois de janvier et de laisser toujours deux ou trois œufs dans les nids. Dans les poulailleurs bien tenus, on a l'habitude de retirer les œufs des nids au moins deux fois par jour, afin qu'ils ne s'imprègnent d'aucune mauvaise odeur; pour avoir de bonnes couveuses, il est indispensable de contraindre exceptionnellement, des février, à cet usage d'ailleurs excel-

lent. Les poules, en venant pondre, sentent toujours sous elles quelques œufs, prendront l'habitude de rester un peu plus longtemps dans le nid; au bout de quelque temps, quelques-unes ressentiront des velléités de couvoir et, lorsqu'on les verra bien assidues, on leur laissera quelques œufs d'essai de plus jusqu'à ce qu'elles soient décidément bien accouées.

Actuellement, il ne s'agit pas de produire des poulets de primeur, uniquement destinés à la consommation, mais de produire les sujets qui devront renouveler l'élevage et dont la croissance sera suffisamment avancée au début de l'hiver pour ne subir aucun ralentissement.

Il faut aussi être plus difficile qu'à toute autre période de production sur le choix du reproducteur. Les coqs qu'on aura tenus éloignés des poules jusqu'à l'âge de dix mois à un an seront parfaits, un coq de deux ans est encore bon, mais passé cet âge, à moins que ce ne soit un reproducteur exceptionnel, mieux vaut le mettre à l'engraissement pour la vente.

En terminant, disons que les nids seront installés à terre ou dans des corbeilles en osier autour desquelles l'air circulera librement; mauvais système que de faire couvrir dans des caisses, où les poussins éclosent mal.

LONDINIÈRES, Professeur d'agriculture.

Destruction des Vers de terre

Un nouveau moyen de détruire les vers de terre, si nuisibles aux plantes en pots ou en pleine terre, est basé sur l'utilisation des marjons, dont on devra faire provision chaque automne et que l'on conservera dans un lieu sec.

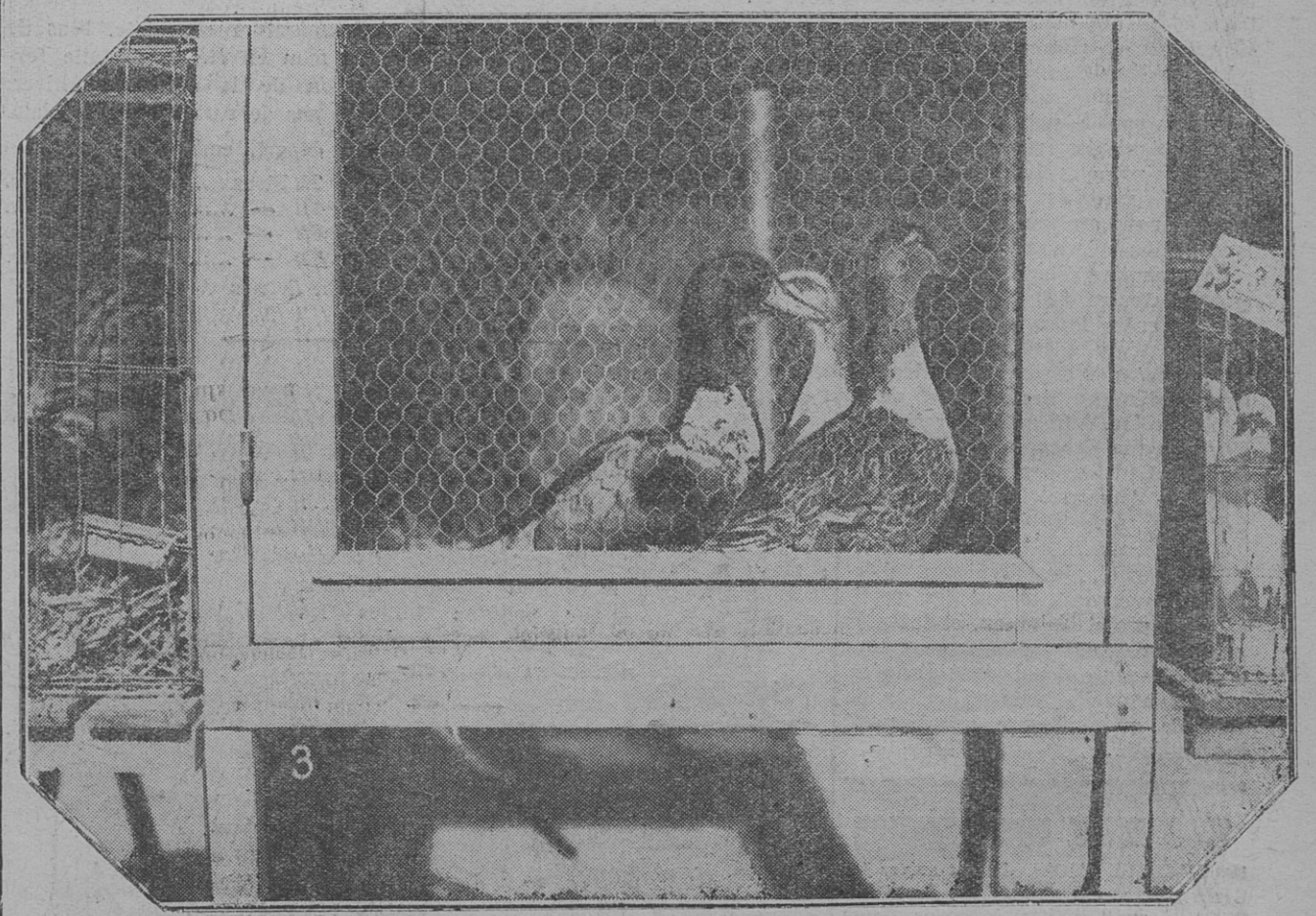
Voici comment on emploiera ces marjons. On les écrase avec un maillet, puis on les met dans un baquet contenant de l'eau et on les y laisse vingt-quatre heures. Il faut environ huit marjons par litre d'eau.

Après ce séjour, on se sert de l'eau pour arroser copieusement les plantes afin d'atteindre tous les vers qui, quelques minutes après, montent à la surface et meurent.

Un arrosage seul suffit, et on n'a pas à craindre la destruction de la plante, si délicate soit-elle.

L'arrosage se fait à la pomme. Pour les plantes à enterrer sous chassiss, on mouillera, avant la plantation, le terreau, afin de détruire les vers qui pourraient s'y trouver.

Le Canard nantais à l'honneur



Voici, à l'Exposition Internationale d'Aviculture de Nantes, le parquet de canards nantais de M. Robert Grollier, qui a enlevé le prix du Président de la République.

Les 7.000 hectares de la Brière vont être asséchés

Notre grand confrère « Le Matin » a publié l'article ci-dessous qui pourra intéresser nos lecteurs :

La Brière, cette étendue de 7.000 hectares, aux portes mêmes de Saint-Nazaire, coupée de roseaux et de marécages à peu près improductifs, va être enfin asséchée et transformée comme cette campagne romaine jadis désertique, en vastes champs de blé et de grasses prairies sillonnées de canaux.

Voilà près de cinquante ans qu'on en parle, mais tous les projets se sont égarés, jusqu'à ces temps derniers, à l'opposition formelle des habitants. C'est que les Briérons revendiquent avec fierté et à tort le droit de possession de ces marais, en vertu de lettres patentes qui leur ont été octroyées par la duchesse Anne, lettres toujours en vigueur qui furent confirmées par la suite, notamment par les États de Bretagne en 1784.

« Le Roy, disent ces lettres, garde, maintient et confirme les habitants des villes et des paroisses de la Brière (Guerrande, Saint-Liphard, Saint-André-des-Baux, Escoublac et les dix-neuf paroisses voisines) dans la propriété, possession et jouissance commune et publique de ladite Brière, moliers et terrains, contenant des tourbes ou moites à brûler... par lesquels Sa Majesté a ordonné qu'ils continueraient d'y aller et venir, d'y mener, faire conduire et paître leurs bêtes, etc., et d'en jouir entièrement, librement et préférentiellement à l'avenir, comme par le passé, sans pouvoir être empêchés par personne et en aucune manière. »

Ni la Révolution, ni l'Empire, ni la Restauration n'ont modifié, en quoi que ce soit, cet état de choses. La Brière, jusqu'à ces dernières années, était demeurée ce qu'elle était jadis, et la façon de vivre de ses habitants n'avait pas changé. Pêcheurs, chasseurs, satisfaits de vivre sous un toit de chaume et de manger de l'anguille fumée, les Briérons demeuraient confinés chez eux. Pourtant, un peu avant la guerre, ils s'embarrassaient à venir travailler à Saint-Nazaire, où ils gagnaient plus en un mois qu'en une année auparavant. Alors un esprit nouveau régna. D'abord, ils intensifièrent leur pêche et leur chasse, leur gare expéditionnaire, se mit à véhiculer chaque jour le poisson des canaux vers Rennes, Le Mans et Paris, l'hiver à raison de trois à cinq cents kilos par jour ; l'été à raison de douze à quinze cents...

Puis, peu à peu, l'idée s'imprima, non sans résistance, certes, d'assécher les 7.000 hectares à peu près improductifs que représente la Brière. Plusieurs projets furent étudiés, mais sans résultat, les syndicats chargés de gérer le pays ayant toujours déclaré que l'esprit briéron s'opposait à toute transformation radicale du terrain. De fait, ces différents projets ne virent pas le jour et sommeillaient dans les cartons de la préfecture.

Pourtant, il y a quelques mois, l'intransigeance briéronne céda devant un nouveau projet, celui de M. Talureau, ingénieur du génie rural, projet qui reprend l'idée ancienne d'assèchement par étapes successives. A une récente réunion des maires des communes intéressées et des syndicats briérons, ce projet a recueilli l'approbation générale et va recevoir, à brève échéance, son commencement d'exécution.

La Brière est traversée par une rivière, le Brivet, qui se jette, à l'embouchure de la Loire, à Saint-Nazaire. C'est cette rivière qui, d'après le projet, doit être considérée comme le facteur de dessèchement des marais. Mais comme elle s'envase, son curage nécessite : 1° le maintien de l'amélioration de son chenal ; 2° la création de tout un système de canaux vidant les trous d'eau des marais, représentant 40 millions de mètres cubes d'eau.

Le problème d'assèchement réalisé, on envisagera la mise en valeur du sol, mais sur de petites surfaces, et en adaptant les résultats obtenus aux besoins, aux habitudes locales et aux débouchés possibles, seuls moyens pour arriver à triompher de la ténacité briéronne.

La première étape de l'assèchement porte sur 300 kilomètres. Elle se fera entre le canal de Piriac et la chaudière d'Haise. Là, les roseaux sont nombreux, dès qu'on les aura isolés par des canaux, on y mettra le feu. L'incendie durera près d'un an. On évacuera ensuite, vers le Brivet, l'eau des canaux, et la terre — l'analyse l'a démontré — montrera sa fertilité.

Dès qu'on aura obtenu un résultat, même partiel, les dernières résistances tomberont, disent les partisans du projet Talureau, et les plus pressés d'aboutir seront ceux qui boudent encore depuis tant d'années. Et puis quelle belle utilisation de tant de main-d'œuvre actuellement inoccupée !...

V. PECOT.

VOUS AUREZ UNE SITUATION

EN QUELQUES MOIS, si vous suivez les Cours pratiques Commerciaux de l'Ecole Pigeot, 6, rue Crébillon, à Nantes, Cours le jour, le soir et par correspondance. Envoi gratuit du Programme

Essais d'Engrais complémentaires sur Betterave fourragère

OBSERVATIONS COMMUNES A TOUS LES ESSAIS

Les expériences d'engrais complémentaires sur betterave fourragère ont été faites sur le même terrain que les recherches sur pomme de terre, ce qui nous dispense d'en faire à nouveau la description (1).

Il fut divisé en bandes parallèles de 23 mètres de longueur séparées par des plates-bandes de 0 m. 60, chaque bande était elle-même divisée en parcelles d'une surface de un are.

Fumure. — La fumure de base a consisté en un apport à l'hectare d'environ 35.000 kilos de bon fumier demi-décomposé, enterré par un labour d'hiver de 0 m. 22 de profondeur. Suivant la nature des engrais expérimentés, cette fumure a été diversément complétée, comme nous l'indiquons plus loin.

Préparation du sol. — Le 14 avril, le guéret était ameublé par un scarification profonde exécutée en avril. Les engrais azotés mis en comparaison ont été : le nitrate de soude, le nitrate de chaux et l'ammônitré. Les uns et les autres apportèrent une même quantité d'azote de 31 kilos à l'hectare en supplément de la fumure de base.

Nos essais ont été répétés deux fois, en sens inverse, sur des parcelles occupant la première bande du terrain réservé aux expériences sur betterave.

Dans chaque série, trois parcelles, dont l'une à droite, l'autre à gauche et la troisième au milieu de celles qui recevaient les engrais azotés servaient de témoins.

Les engrais expérimentés furent épandus le 6 juin et incorporés aussitôt au sol par un binage à la houe à main, suivi quelques jours après d'un binage à la houe mécanique entre les lignes.

Levé et démarriage. — La levée fut bonne ; elle eut lieu du 24 au 30 mai, le démarriage du 11 au 13 juin.

Façons d'entretien. — Les betteraves furent binées à la houe à main dès la levée et mécaniquement entre les lignes, à trois reprises. Lors du

dernier binage, 12 juillet, les lames de la houe furent disposées de façon à réaliser un léger buttage. La propriété du champ fut ainsi assurée jusqu'à la récolte.

Végétation - Maturité - Arrachage. — La végétation a été déprimée par les fortes chaleurs et l'absence de pluie du mois d'août ; la terre était d'ailleurs un peu trop légère pour bien conserver l'humidité nécessaire à la betterave pendant l'intervalle qui s'écoula entre les pluies.

La maturité eut lieu vers le 25 octobre ; l'arrachage à la fin de ce mois. Après nettoyage et décolletage des racines, la récolte de chaque parcelle fut entièrement pesée.

a) ESSAIS AVEC ENGRAIS AZOTÉS

Dans cette série d'essais, la fumure organique fut complétée par un mélange de 600 kilos de superphosphate (14 %) et de 200 kilos de chlorure de potassium (49 %) incorporé à la terre arable par le scarification profonde exécutée en avril.

Les engrais azotés mis en comparaison ont été : le nitrate de soude, le nitrate de chaux et l'ammônitré. Les uns et les autres apportèrent une même quantité d'azote de 31 kilos à l'hectare en supplément de la fumure de base.

Nos essais ont été répétés deux fois, en sens inverse, sur des parcelles occupant la première bande du terrain réservé aux expériences sur betterave.

Dans chaque série, trois parcelles, dont l'une à droite, l'autre à gauche et la troisième au milieu de celles qui recevaient les engrais azotés servaient de témoins.

Les engrais expérimentés furent épandus le 6 juin et incorporés aussitôt au sol par un binage à la houe à main, suivi quelques jours après d'un binage à la houe mécanique entre les lignes.

La récolte moyenne des différentes parcelles a été :

Témoins (sans engrais azoté), 57.000 kilos racines ; + 200 kilos de nitrate de soude à l'hectare, 70.120 kilos racines ; + 240 kilos de nitrate de chaux à l'hectare, 71.970 kilos racines ; + 200 kilos d'ammônitré à l'hectare, 68.410 kilos racines.

D'après ces chiffres, l'apport des 31 kilogrammes d'azote à la levée a élevé le rendement de la betterave à l'hectare de :

13.120 kilos avec le nitrate de soude ; 14.970 kilos avec le nitrate de chaux ; 11.400 kilos avec l'ammônitré.

Ces résultats confirment ceux de nos recherches antérieures sur le même point. Ils doivent plus que jamais retenir l'attention de la culture pour surmonter la crise qu'elle traverse en abaissant le prix de revient de ses produits.

Au lieu de laisser languir la betterave fourragère au début de son évolution, par manque d'azote assimilable, il importe au contraire de lui en fournir en ayant recours aux engrais minéraux azotés, pour qu'elle prenne dès le début de son évolution le maximum de vigueur. L'avance qu'elle acquiert ainsi, elle la conserve par la suite, ce qui lui permet, malgré les arrêts de croissance aux quels elle est exposée au cours de l'été, de donner néanmoins un rendement satisfaisant en racines de bonne qualité alimentaire.

Quelle soit semée sur place ou repiquée après séjour en pépinière, cette obligation est la même, avec cette différence que l'engrais azoté peut être enterré par le labour ou les dernières façons qui précèdent le repiquage, au lieu d'être épandu en couverture. Il en est de même de l'ammônitré pour la betterave semée directement sur le terrain qu'elle doit occuper ; quant aux nitrates, on peut les répartir dès la levée, avant

le premier binage, sauf pour des semis faits tardivement ; en pareil cas, on doit également les incorporer au sol par les dernières façons culturales, exécutées avant de confier la semence au sol.

L'apport de 31 kilos d'azote minéral peut être conseillé dans la généralité des cas, ce qui correspond à 200 kilos de nitrate de soude ou d'ammônitré et à 240 kilos de nitrate de chaux. Nous pensons qu'on pourrait même augmenter ces quantités de 40 à 50 % dans les exploitations où la production du fumier n'est pas suffisante pour fumer largement les plantes sarclées.

P. LAVALLÉE, Ingénieur agronome, Directeur de la Ferme Expérimentale d'Arville (Maine-et-Loire).

Garantie de Baisse pour le Sulfate d'Ammoniaque

Pour permettre de couvrir rapidement et complètement les besoins, même les plus tardifs, de la culture en Sulfate d'Ammoniaque, il est nécessaire que les Syndicats agricoles et le négociant aient constamment en magasin un stock de cet engrais azoté.

Pour faciliter cet approvisionnement et donner le maximum de sécurité à leurs acheteurs, les producteurs accordent à ceux-ci le bénéfice de la garantie de baisse, aux conditions habituelles, pour tous les tonnages de Sulfate d'Ammoniaque restant en magasin au 30 juin 1933 et provenant de livraisons effectuées depuis le 1^{er} janvier 1933. Cette garantie de baisse s'entend par rapport aux prix officiels du mois de juillet 1933.

le cheval

Renseignements aux Eleveurs

Les éleveurs ont été très vivement impressionnés, et bien naturellement du reste, en apprenant par les journaux, il y a quelques semaines, qu'une diminution d'effectif de l'ordre de 10.000 chevaux, mulets et chameaux, devaient être réalisés en cinq ans, dans les Corps de troupe stationnés en France et en Algérie.

Une explication à ce sujet s'imposait, elle était due aux éleveurs, qui se demandaient, non sans raison, au moment de la monte, s'ils devaient continuer à mener à l'étable leurs poulainiers.

Or, voici comment la chose doit être comprise.

Sur les 10.000 animaux de selle, de trait ou de bât dont la suppression dans l'Armée est à réaliser en cinq ans, en raison des modifications d'organisation de certains régiments, 4.000 n'existent déjà plus. Ils ont été éliminés, par avance, au cours de ces dernières années, pour faire des économies d'entretien et de nourriture.

Sur les 6.000 qui restent à éliminer de 1933 à 1938, la plus grande partie est à diminuer sur des chevaux, mulets et chameaux actuellement en service dans les Corps de troupe de l'Algérie.

Il en résulte donc que la diminution à opérer en cinq ans sur le nombre de chevaux et mulets, en service actuellement dans la métropole, est d'à peine 600 par an sur l'ensemble des régiments qui sont stationnés en France.

En conséquence, l'Etat-Major de l'Armée n'a envisagé qu'une toute petite diminution dans les achats de chevaux d'âge de 1933, les achats de chevaux de trois ans restant aussi nombreux.

Par contre, il est prévu en haut lieu une augmentation prochaine des achats de chevaux d'âge, probablement même dès 1934, par suite de la réforme des chevaux âgés qui existent actuellement dans les régiments et que l'on a décidé d'éliminer à doses massives.

« On reformera plus tôt, et l'on ne verra plus dans nos régiments d'infanterie, nos batteries et nos escadrons, des vieux débris qui se traînent à peine et qui ne rendent pas d'autres services à l'heure actuelle que de faire nombre. »

Ces renseignements ont été recueillis près des personnes les plus autorisées : Général D..., de l'Etat-Major général de l'Armée ; Général M..., inspecteur de la motorisation de l'Armée ; le Colonel Charpy, dans l'« Ouest-Eclair » du 10 avril 1933, a du reste, à la suite du compte rendu du Concours de Châteaulin, appelé l'attention des éleveurs sur ces points, en donnant l'origine de cette documentation.

« L'élevage avait besoin de quelques paroles d'encouragement qui le rassurent. Ces paroles, je les ai entendues à Paris, au Ministère de la Guerre et je m'empresse de les répéter. En Bretagne, en Vendée, comme en Normandie, partout d'ailleurs où l'on peut faire et où l'on fait du cheval pour l'Armée, il n'y a pour le moment rien à craindre et les éleveurs auraient tort de renoncer à faire saillir leurs juments.

« Malgré toute motorisation, on peut dire que le cheval de guerre n'est pas mort, et même qu'il n'y en aura jamais assez. »

Nous voulons, de plus, porter à la connaissance des éleveurs de la région, que la commande donnée cette année au Comité d'achat de Saint-Jean-d'Angély, est pour les chevaux de trois ans plus importante que celle de l'année dernière, et pour les chevaux d'âge, analogue à la précédente.

Nous tenons à rappeler qu'en 1932, les commandes, tant en chevaux de trois ans qu'en chevaux d'âge, n'ont pu être complètement réalisées dans la région, faute d'y trouver des ressources convenables.

On a pu lire, du reste, dans l'« Ouest-Eclair » du 29 mars dernier, sous la signature du Colonel Charpy, la note suivante :

« On n'ignore pas que l'an dernier, la remonte n'a pas pu, dans l'ensemble, satisfaire à sa commande pour l'Armée du temps de paix et qu'un Comité d'achat de chevaux de Normandie n'avait pu réaliser la sienne qu'en acceptant, en fin d'exercice, un bon nombre de chevaux étrangers, des hongrois et des anglais. (Lire à ce sujet le « Journal Officiel » dans son rendu compte de la discussion du budget.) »

La conclusion pratique qui découle pour les éleveurs des renseignements ci-dessus, peut se résumer ainsi : Ne pas se laisser aller au découragement.

Les besoins de l'Armée en chevaux de demi-sang resteront très longtemps encore assez importants pour absorber la production régionale de tous les bons chevaux, même si le nombre des pouliches augmentait d'un bon quart.

Que les éleveurs de la région n'aient donc pas peur de faire saillir cette année toutes leurs bonnes juments de demi-sang.

Le Classement des Chevaux et Mulets

Des Commissions fonctionneront en Loire-Inférieure, à partir du mois prochain, pour opérer le classement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'Armée.

Voici les itinéraires de ces Commissions (l'heure indiquée est l'heure légale et non l'heure solaire ; le chiffre figurant après l'heure désigne le nombre de chevaux et mules soumis au classement) :

Commission n° 11. — Jeudi 11 mai : Saint-Père-en-Retz, place du Marché, 8 h. A à K ; 9 h. 30, L à Z, 220 ; Saint-Viaud, place de l'Eglise, 14 h. 120 ; Paimbœuf, place du Marché, 17 h. 30.

Vendredi 12 mai : Corsept, place de l'Eglise, 7 h. 100 ; Saint-Briant, rue de la Mairie, 10 h. 75 ; Saint-Michel-Chef-Chef, place de la Mairie, 13 h. 30, 80 ; La Plaine, place de la Mairie, 15 h. 30, 65 ; Préfailles, place du Marché, 17 h. 30.

Samedi 13 mai : Sainte-Marie, place de l'Eglise, 7 h. 100 ; Le Clion-sur-Mer, place de l'Eglise, 8 h. 45, 105 ; Pornic, au moule Le Day, 11 h. 40 ; Chauvé, devant la Mairie, 14 h. 205.

Lundi 15 mai : Chéméré, place de la Mairie, 7 h. 95 ; Arthon-en-Retz, place de la Mairie, 9 h. 95 ; La Bernerie, place du Marché, 13 h. 30, 45 ; Les Moutiers-en-Retz, place de l'Eglise, 14 h. 45, 25 ; Bourgneuf-en-Retz, devant la Mairie, 15 h. 30, 170.

Mardi 16 mai : Fresnay-sur-Loire, devant la Mairie, 7 h. 50 ; Machecoul, champ de foire, 8 h. 30, 160 ; Paillet, devant la Mairie, 14 h. 65 ; Saint-Etienne-de-Mer-Morte, devant la Mairie, 16 h. 35 ; La Marne, devant la Mairie, 17 h. 30, 20.

Mercredi 17 mai : Saint-Même, devant l'Eglise, 7 h. 40 ; Sainte-Pazanne, champ de foire, 8 h. 30, 95 ; Saint-Hilaire-de-Chalon, devant la Mairie, 10 h. 45, 25 ; Saint-Mars-de-Contais, devant la Mairie, 13 h. 45, 75 ; Saint-Père, place de l'Eglise, 15 h. 15, 95 ; La Montagne, place de la Mairie, 17 h. 30, 40.

Jeudi 18 mai : Saint-Jean-de-Boiseau, place de la Mairie, 7 h. 90 ; Le Pellerin, sur le quai, 9 h. 30, 130 ; Cheix, place de la Mairie, 14 h. 45 ; Rouans, en face la Mairie, 15 h. 30, 145.

Vendredi 19 mai : Vne, place de la Basculle, 6 h. 30, 45 ; Frossay, place de l'Eglise, 7 h. 45, A à K ; 10 h. L à Z, 225.

Commission n° 13. — Lundi 15 mai : Tonnois, champ de foire, 10 h. 40 ; Legé, place de l'Eglise, 13 h. 30, 95 ; Saint-Jean-de-Corcou, champ de foire, 15 h. 30, 30.

Mardi 16 mai : Saint-Etienne-de-Corcou, à Bel-Air, 7 h. 30 ; La Lémoussière, place de l'Eglise, 8 h. 45, 40 ; Saint-Colombin, en face la Mairie, 16 h. 30, 50 ; Saint-Philbert-de-Grandlieu, place du Marché, 13 h. 30, 90 ; Sainte-Lumière-de-Contais, place Publique, 16 h. 45.

Mercredi 17 mai : La Chevrolière, en face la Mairie, 7 h. 30, 55 ; Pont-Saint-Martin, champ de foire, 9 h. 30, 70 ; Saint-Aignan, devant la Mairie, 13 h. 45, 90 ; Bouaye, devant la Mairie, 15 h. 75 ; Saint-Léger-des-Vignes, devant la Mairie, 16 h. 45.

Jeudi 18 mai : Brains, place de la Mairie, 7 h. 75 ; Bouguenais, devant la Mairie, 9 h. A à K ; 10 h. L à Z, 260 ; Rezé, place de la Mairie, 14 h. A à K ; 16 h. L à Z, 240.

Vendredi 19 mai : Saint-Sébastien-sur-Loire, place de l'Eglise, 7 h. 180 ; Nantes (4^e), place de la République, 13 h. 30, A à K ; 15 h. 30, L à Z.

Samedi 20 mai : Nantes (1^{re}), place Viarmes, 7 h. A à K ; 9 h. 30, L à Z, 220.

Lundi 22 mai : Nantes (3^e), place de l'Oratoire, 7 h. 60 ; Nantes (2^e), place de l'Oratoire, 9 h. 30, A à H ; 14 h. I à O ; 16 h. P à Z, 500.

Mardi 23 mai : Nantes (5^e), boulevard Delorme, 7 h. 55 ; Nantes (7^e), place de la Mairie de Chantenay, 9 h. 50 ; Nantes (6^e), place Catinat, 14 h. 190.

Mercredi 24 mai : Indre, place du Marché, 7 h. 20 ; Saint-Herblain, place de l'Eglise, 8 h. A à H ; 14 h. I à O ; 16 h. P à Z, 340.

Commission n° 15. — Lundi 15 mai : Vieillefontaine, place de la Mairie, 8 h. 140 ; La Planchette, place Publique, 14 h. 50 ; Remouillé, devant la Mairie, 15 h. 30, 40 ; Aigrefeuille, devant l'Hôtel du Grand-Cerf, 17 h. 30.

Mardi 16 mai : Montbert, place de l'Eglise, 7 h. 80 ; Le Bignon, place de l'Eglise, 9 h. 35 ; Les Sorinières, devant l'Hôtel Cornet, 10 h. 15, 60 ; Châteaubaud, place de l'Eglise, 13 h. 30, 120 ; Saint-Fiacre, devant l'Hôtel Garnier, 17 h. 40.

Mercredi 17 mai : Verfon, place de l'Eglise, 6 h. 30, A à F ; 8 h. G à M ; 10 h. N à Z, 340 ; Basse-Goutaine, devant la Mairie, 14 h. 110 ; Haute-Goutaine, devant la Mairie, 16 h. 30, 120.

Jeudi 18 mai : La Haie-Fonassière, place de l'Eglise, 7 h. 90 ; La Chapelle-Heulin, place de l'Eglise, 9 h. 30, 115 ; Monnières, place de l'Eglise, 13 h. 30, 110 ; Le Pallet, place de l'Eglise, 16 h. 15, 90.

Vendredi 19 mai : Vallée, place de la Mairie, 7 h. A à F ; 9 h. G à M ; 14 h. N à Z, 410.

Samedi 20 mai : La Regrippière, place de l'Eglise, 7 h. 30, 135 ; Boussou, devant la Mairie, 9 h. 30, 135 ; Boussou, place de l'Eglise, 14 h. 30.

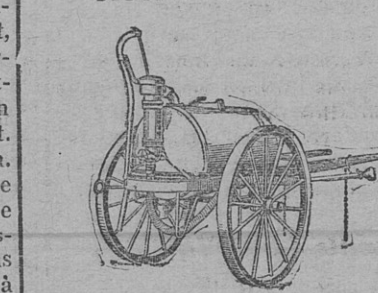
Lundi 22 mai : Gâtigné, place de l'Ébuidu, 8 h. 15 ; Clisson, champ de foire aux vaches, 10 h. 30, 65 ; Gorges, place de l'Eglise, 13 h. 30, 110 ; Maisdon, en face la Mairie, 16 h. 130.

Mardi 23 mai : Sainte-Lumière-de-Clisson, place de l'Eglise, 7 h. 50 ; Saint-Hilaire-de-Clisson, rue de la Bernardière, 8 h. 30, 55.

COFFRES-FORTS 93 rue de Richelieu PARIS BAUCHE Catalogue franco

Machines Agricoles

Tonnes à Eau



Contenance en litres	Economique roues for	Ideal R. P. roues for	Ideal roues for et bois
400...	1.280 fr.		
500...	1.310 »	1.500 fr.	1.730 fr.
600...	1.355 »	1.560 »	1.780 »
700...	1.505 »	1.750 »	1.985 »
800...	1.545 »	1.800 »	2.025 »
1.000...	1.615 »		2.080 »

ou à purin, voie normale ; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3 mm, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Tous modèles entièrement galvanisés après fabrication. Construction irréprochable. Se font en trois types :

Avec pompe « Simplex », 3.000 litres à l'heure, sans clapets, corps en cuivre, regard pour visite instantanée, 2 m. 50 tuyau caoutchouc et 1 m. 50 tube d'aspiration avec crépine ; 650 fr. en supplément. Ou pompe « Rhône » en tôle galvanisée : 420 fr. en supplément.

Remise à nos adhérents. Port remboursé sur facture.

Autre modèle sur demande.

Machines à Laver

En tôle d'acier galvanisée. Sans fourneau, avec robinet : 380 fr. Avec fourneau et robinets : 695 fr. Avec moteur électrique et inverseur : 1.870 fr.

Prix départ et remise aux Syndicats.

Soufreuse à traction

A réservoir cylindro-conique, capacité 50 litres, à brancards ou timon. Voies de 0m65, 0m70, 0m80, 0m90 ou 1m.

Prix : 1.925 fr. départ. Remise à nos adhérents.

Articles Electriques

Nous pouvons fournir à nos Adhérents tous les MOTEURS de toutes puissances, des GROUPES ELECTROPOMES, eau, vin, etc., auto-matiques, sous pression, sur brouette, etc., et des MOTEURS AGRICOLES MOBILES de 1/2 CV, sur trépid fonctionnant sur le courant lumière, suffisant pour presque toutes les tâches, ou de puissances et vitesses variables, sur brouettes.

Ces deux derniers moteurs s'adaptent sur les appareils à bras, sans modification et peuvent être confiés à l'essai.

Indispensables pour l'élevage des volailles. Peuvent hacher très fine ment : choux, feuilles de betteraves, orties, herbes, etc... Fonctionnement très doux, rendement élevé. Sont livrés montés sur planchette.

A 3 lames, volant de 0m47... 90 »
4 — — — — — 0m47... 102 »
4 — — — — — sur pieds élevés. 170 »
Couvre-lames en tôle, s. volant : 5 fr.

Prix départ usine. Remise à nos adhérents.

Pulvérisateurs à traction pour Vignes

Nouveaux pulvérisateurs, en cuivre rouge, pompe à diaphragme, simples, robustes, très stables. Se font avec lances de différents types, à 6 jets ou 10 jets.

Modèle type « A » à 6 jets, pour traiter deux demi-hectares de vigne :
100 lit. Voie 0m60, 0m70, 0m80 1.780 fr.
125 lit. Voie 0m70, 0m80, 0m90 1.800 »
150 lit. Voie 0m75, 0m80, 0m90 1.830 »
200 lit. Voie 0m80, 0m90, 1m... 1.890 »

Appareil avec 8 jets, supplément de 40 francs.

Prix départ usine. Remise à nos adhérents. Tous autres modèles, nous consulter.

Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 15 centimètres ; tuyaux de 9 centimètres.

Débit, 12.000 litres environ, puisse à toute profondeur, sans deux tuyaux s'adaptant à la longueur voulue.

Vidage rapide, ne s'engorge jamais.
N° 1, 2m60 à 3m60 285 fr.
N° 2, 3m à 4m50 325 fr.
N° 3, 4m20 à 5m75 375 fr.

Support fixe pour ces pompes : 90 fr.
Modèle spécial sur brouette, avec 3 mètres de tuyau caoutchouc : 530 fr.

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents.

Bacs à Crème

A température constante. Plus de beurre mou en été et parfaite fermentation de la crème en hiver. N'exige pas de surveillance spéciale.

Prix départ, emballés :

N° 0, 20 litres..... 340 fr.
N° 1, 40 — — — — — 440 fr.
N° 2,

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 24 Avril 1933

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.238	3.100	7 40	5 80	4 60	8 60	4 45	3 08	2 30	5 32
Vaches.....	1.570	1.400	7 40	5 50	4 40	9 40	4 45	3 02	2 20	5 82
Taureaux.....	630	600	5 60	5	4 70	6 20	3 35	2 75	2 35	3 85
Veaux.....	2.412	2.300	13 50	10 80	8	14 80	8 10	6 15	4 40	8 86
Moutons.....	13.315	13.200	16 70	12 40	9 80	17 90	8 35	5 82	4 37	8 95
Porcs.....	2.834	2.834	10 56	10 14	7 72	10 86	7 40	7 10	5 40	7 60

Du Jeudi 27 Avril 1933

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.394	1.300	7 20	5 80	4 60	8 30	4 32	3 20	2 30	5 15
Vaches.....	696	620	7 20	5 50	4 40	8 80	4 32	3 02	2 20	5 63
Taureaux.....	326	305	5 40	4 80	4 50	6 00	3 25	2 65	2 25	3 72
Veaux.....	1.500	1.500	13 20	10 50	7 80	14 50	7 92	5 98	4 30	8 70
Moutons.....	4.660	4.500	16 60	12 20	9 60	17 80	8 30	5 73	4 22	8 90
Porcs.....	2.307	2.307	10 28	10	7 42	10 72	7 20	7	5 20	7 50

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.438. — Maine-et-Loire, 220; Sarthe, 230; Mayenne, 90; Loire-Inférieure, 130; Indre-et-Loire, 50; Deux-Sèvres, 820; Vendée, 545. VEAUX : 2.414. — Maine-et-Loire, 100; Sarthe, 750; Loire-Inférieure, 25; Indre-et-Loire, 60. MOUTONS : 13.647. — Sarthe, 110; Loire-Inférieure, 70; Vienne, 90; Afrique, 280; étrangers, 1.080. PORCS : 2.834. — Maine-et-Loire, 270; Sarthe, 155; Mayenne, 25; Loire-Inférieure, 325; Indre-et-Loire, 100; Deux-Sèvres, 135; Vienne, 20; Vendée, 165.

La Nicotine en Viticulture

On nous signale une importante baisse des prix de la nicotine, cet alcaloïde extrait du tabac, dont l'efficacité contre les parasites des arbres fruitiers, et particulièrement de la vigne, est scientifiquement établie.

Cette baisse porte seulement, il est vrai, sur les extraits titrés qui sont livrés sans aucune formalité et en toute quantité, aux agriculteurs munis de leur carte syndicale, à Nantes, par la Manufacture des Tabacs, boulevard Sébastopol, et par les Entrepreneurs des tabacs, dans les autres villes.

Ces extraits, qui contiennent 500 grammes de nicotine pure par litre, sont contenus dans des bidons de cinq et un litre, et même de demi-litre; leur achat ne nécessite donc aucun transport onéreux.

A raison de 300 grammes environ par hectare d'eau pure, ou de préférence additionnée de 150 grammes de cristaux de soude et de savon, ils constituent un traitement efficace et peu coûteux des maladies de la vigne, telle que la cochenille, parasite dont nous ne savons que trop combien il résiste aux insecticides autres que la nicotine.

La nicotine offre, d'autre part, l'avantage de pouvoir être utilisée comme traitement préventif et comme traitement curatif; son emploi n'est pas, en effet, comme celui des arsénates, réglementé et limité à certaines périodes. Elle peut aussi, sans aucun inconvénient, être mélangée aux bouillies cupriques et aux bouillies arsenicales.

Nous ne saurions donc trop recommander aux viticulteurs de notre région, qui ont éprouvé de si lourds déboires en 1932, d'essayer cette année le traitement de leurs plants par la nicotine.

Actuellement, les prix de la nicotine sont les suivants (agriculteurs syndiqués) : Bidon de cinq litres, contenant 2 kil. 500 de nicotine pure : 150 fr.; bidon d'un litre, contenant 0 kil. 500 de nicotine pure : 33 fr.; bidon d'un demi-litre contenant 0 kil. 250 de nicotine pure : 17 fr. 50.

Les bidons de cinq litres permettent d'obtenir 1.250 litres de dilution à 2 gr. de nicotine; les bidons d'un litre permettent d'obtenir 250 litres de dilution à 2 gr. de nicotine; les bidons d'un demi-litre permettent d'obtenir 125 litres de dilution à 2 gr. de nicotine.

Des notices concernant la nicotine et ses emplois sont fournies et expédiées gratuitement sur demande par la Manufacture des Tabacs de Nantes.

Un Insecticide puissant :

Le Fluosilicate de baryum

Le Fluosilicate de baryum est un produit chimique très toxique pour la cochenille, l'endémisme, la pyrale, les charançons, les courtilières, etc., et, en général, tous les insectes et animaux divers qui ravagent la vigne, les arbres fruitiers et les cultures maraîchères. Il possède, en outre, l'avantage d'être peu toxique pour l'homme et les animaux supérieurs et ne brûle pas les feuillages, même des plantes les plus fragiles.

MODE D'ACTION. — Le Fluosilicate de baryum agit de deux façons :

1° par ingestion : de même que l'arséniate de plomb, il provoque la mort par empoisonnement des insectes qui en absorbent.

2° par contact : Il décalcifie les insectes, provoquant ainsi leur mort rapide.

TRAITEMENT DE LA VIGNE. — Le Fluosilicate de Baryum est utilisé depuis longtemps en Amérique et en Italie et, depuis quelques années, les heureux résultats obtenus en France ont considérablement généralisé son emploi. Il a le gros avantage de pouvoir être employé sur la vigne, même après la vendange, alors que les arséniques sont interdits et présentent une grosse toxicité pour l'homme et pour le sol.

Il ne doit, pas être utilisé seul, mais mélangé intimement à d'autres produits tels que : soufre, acétate neutre de cuivre, talc, kaolin, etc., dans la proportion de 10 à 15 %. Ne pas mélanger à la chaux, au sulfate de cuivre ou aux polysulfures.

Dose moyenne d'emploi d'un mélange très finement pulvérisé : 50 kilos à l'hectare.

AUTRES USAGES. — Le Fluosilicate de baryum est également employé avec succès contre : le rouget et le charançon de la pomme de terre et du haricot, le perce-oreille, le charançon du concombre, la cantharide, le scarier du noisetier, toutes les chenilles, limaces, loches, vers blancs, larves de moustiques, et, en général, contre tous les insectes et animaux inférieurs qui s'attaquent à toutes les plantes cultivées, aux arbustes, aux arbres, etc.,

Mode d'emploi : le mélanger au talc ou au kaolin dans la proportion de 10 à 15 %.

DESTRUCTION DES COURTIÈRES. — Pour la destruction des courtilières faire une pâte avec 20 kilos de riz ou de brisures de riz pour 5 litres d'eau et 1 kilo de Fluosilicate de baryum. Répandre cet appât dans les champs le soir et opérer pendant les mois chauds.

DESTRUCTION DES RATS ET DES SOURIS. — Le Fluosilicate de baryum peut être également utilisé pour la destruction des rats et souris : dans ce cas, le mélanger à du suif ou de la farine dans la proportion de 20 à 40 % de Fluosilicate de baryum.

G. BALLOT-BEAUPRE, Ingénieur agronome.

P. S. — Le Syndicat peut fournir à ses membres un mélange scientifiquement préparé et très finement pulvérisé, à base de Fluosilicate de baryum, acétate de cuivre et soufre, permettant de traiter la vigne à la fois contre la cochenille, l'endémisme, la pyrale, le mildiou, l'oïdium, etc., et une poudre à base uniquement de Fluosilicate de baryum.

Pour nourrir économiquement vos animaux d'une façon parfaite Employez le Riz

Dans une précédente étude, nous avons montré que l'idéal pour nourrir économiquement les animaux n'est pas de ne rien acheter, mais au contraire de savoir utiliser judicieusement les denrées du commerce.

Nous avons pris à titre d'exemple le cas d'un jeune veau de six à huit semaines. L'alimentation de ce jeune veau, nourri au lait, entier revenant à environ 12 francs par jour. L'alimentation du même veau nourri avec du lait écrémé complété avec de la farine de riz ne coûtait plus que 3 francs par jour.

Dans les circonstances présentes, où chacun cherche à justifier le rôle du maximum d'économies et de profits, on ne dira jamais trop aux éleveurs que l'emploi judicieux des aliments du commerce, et en particulier du riz, leur permettra souvent d'obtenir des prix de revient avantageux.

Nous tenions à rappeler ce qui précède en tête de cet article.

Rappelons encore que le riz est un aliment d'une haute valeur nutritive, parfaitement assimilable, riche surtout en amidon et qui est employé avec profit pour l'alimentation de tous les animaux de la ferme sans exception.

Voici maintenant quelques indications d'ordre pratique relatives à l'emploi du riz pour différentes espèces animales.

POUR LES VOLAILLES. — Les poulettes, et surtout les pondeuses, doivent recevoir chaque jour — en dehors de la verdure et d'un produit animal riche en azote — un mélange de grains, faites entrer le riz jusqu'à concurrence de 40 à 50 % dans ce mélange de grains qui sera donné sans cuisson.

Pour les volailles à l'engrais, donnez au contraire le riz sous forme de pâte de grains cuits.

POUR LES PORCS. — Comme pour les volailles, le riz favorise l'engraissement en donnant une chair blanche avec une graisse bien ferme. Le riz peut être employé à la porcherie en quantités importantes.

En principe, le riz devra être associé à un élément plutôt rafraîchissant, tel que le son de froment et — surtout pour les porcs — les truites ou les pois. — à un aliment riche en azote, tels que : tourteaux, farines de viande ou de poisson.

Voici par exemple une bonne ration, pour une truie de 200 kilos allaitant 6 porcelets âgés de 15 à 20 jours : 6 litres de riz, 3 litres de tourteaux, 3 litres de pois, 3 litres de son de froment, 1.000 gr.

POUR LES VEAUX. — Employez le riz en farine (et non pas des farines basses de riz ou issues) pour compléter du lait préalablement écrémé. Par exemple, à un veau de deux mois pesant environ 100 kilos, donnez 17 litres de lait écrémé contenant 1.000 gr. de riz en farine.

Ne commencez l'alimentation avec du lait écrémé complété avec de la farine de riz qu'à partir de l'âge d'un mois. Avant ce délai, le mélange de riz et de lait, fait de riz dans 2 litres de lait écrémé, faites chauffer le restant du lait écrémé, puis versez la farine délayée dans le liquide chaud.

La plus grande propreté est indispensable. Prenez la précaution de toujours bien nettoyer les récipients après chaque repas (environ trois par jour) avec de l'eau carbonatée tiède, puis de l'eau mélangée avec quelques centimètres cubes d'eau de javel.

POUR LES VACHES LAITIÈRES. — Une forte production laitière exige toujours que la ration soit complétée avec un mélange d'aliments concentrés. Un excellent mélange comporte 60 % de riz Saïgon, 25 % de tourteaux, charbonnée, 15 % de son de froment. Distribuez ce mélange d'autant plus abondamment que la bête est meilleure laitière.

Les chevaux, les chiens, les bovins à l'engrais, les agneaux, les porcs, bref, tous les animaux de la ferme sans exception, consommeront le riz avec profit. Eleveurs, utilisez le riz, c'est votre intérêt !

Chemins de Fer de l'Etat

AVIS AU PUBLIC

COURSES DE MACHECOUL Le Dimanche 30 Avril 1933

Les Chemins de fer de l'Etat ont l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des Courses de Machecou, il auront lieu le dimanche 30 avril 1933, ils mettront en marche, le dit jour, entre Sainte-Pazanne et Machecou, un train spécial voyageurs, qui circulera dans l'horaire ci-après :

Sainte-Pazanne, départ à 13 h. 6; La Montrie, départ à 13 h. 14; Machecou, arrivée à 13 h. 25.

Ce train spécial relèvera à Sainte-Pazanne la correspondance des trains 1943 (venant de Nantes-Etat) et 1942 (venant de Pornic).

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

77. — A vendre, très belle occasion, Renault torpédo 10 CH, peu roulé, très bon état, pneus neufs; bas prix. Drouard, avenue des Pétrils, La Baule (L.-I.).

78. — A vendre, deux taureaux, modèle concours avec grande ascendance laitière. Quelques vaches et génisses pleines, génisses bonnes à faire saillir. A Létriguilly, éleveur à Subigny, par Avranches (Manche).

80. — A affermer pour le 23 avril ou 1^{er} novembre 1934, ou 23 avril 1935, ferme de 27 hectares, commune de Treize-Septiers (Vendée). S'adresser à M. Lecog, notaire, Clisson (Loire-Inf.).

DEMANDES

48. — On demande une ferme de 25 à 30 hectares, cheptel monté. S'adresser au Syndicat.

52. — On demande à acheter 280 kilos de topinambours pour semence. S'adresser Ker-Allan, Escoublac (Loire-Inf.).

53. — On désire acheter en bon état : 1° Un pressoir pour six barriques; trois barriques et deux demi-barriques vides; quelques portoirs et un tombereau à bœufs. 2° Appareils de cinéma Pathé-Baby, projection et prise de vues. S'adresser au Syndicat.

54. — On demande de suite, ménage jardinier-cuisinier, sérieuses références exigées. De Bossoreille, La Bernardière, Saint-Macaire (M.-et-Loire).

55. — On demande de suite ménage vigneron, bonnes références, pour région La Haie-Fouassière. S'adresser au Syndicat.

56. — On demande cuisinière pour propriété campagne. Accepterait déboulante. Sérieuses références. De Lausson, Lillaire, Paul (L.-I.).

57. — On demande un jeune domestique connaissant bien la viticulture. S'adresser à M. Robiou, au Breil, La Haie-Fouassière (L.-I.).

BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, entités couvre tous les mètres, 1950 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras..... 10 80
Lin et Jute : vert gras..... 11 55
Lin : vert gras..... 12 60
Chauvre : N° 1 vert gras ou cachou enduit..... 13 65

— N° 2 vert gras ou cachou enduit..... 15 25
— N° 3 vert gras..... 17 50
— N° 4 vert gras..... 18 30

Coton : A vert gras..... 12 90
— B vert gras..... 14 70
— C vert gras..... 16 30
— D vert gras..... 18 10

Passer les commandes au Syndicat.

Ne pas oublier d'indiquer l'inscription, ou sinon, les baches seront adressées sans marque.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 1^{er} mai. — Saint-Colombin. Mardi 2. — Le Loroux-Bottereau, Sautron, Riaillé, Blain, Arthon-en-Retz.

Mercredi 3. — Machecou, Châteaubriant.

Jeudi 4. — Ancenis, La Chapelle-Launay.

Vendredi 5. — Nort.

Samedi 6. — Herbignac.

Prix-Courant

Nous cotons les prix suivants sans engagement et sauf variation.

Alimentation du Bétail

Farine de Manioc..... 88 »
Riz Saigon n° 1, par 100 kil. 68 »
Riz Paddy (non décortiqué, pour chevaux et volailles). 66 »
Brisures de Riz..... 65 »
Issues de riz..... 54 »
LE TITAN «..... 80 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins. Les 100 kilos logés sur wagons Nantes Chantenay

Farine « Sainte-Anne »..... 70 »
Farine Arachide « Armor »..... 80 »
Mais pour volailles (quantité importante, nous consulter)..... 83 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes. Tourteau amélioré Chepteline 91 »
TOURTEAUX DE LIN « ROBBE » En plaques..... 70 » les 100 k. en vrac, départ usines de Dieppe. En farine..... 97 » « les 100 k. départ Saint-Etienne-de-Montluc. Farine lactée T. T..... 197 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE Provende « Sucraff » N° 1... 72 » — « Sucraff » N° 2... 69 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse..... 87 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédanés, avoine, tourteaux) 91 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs..... 89 »

Optima pour porcelets et truies..... 142 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BOEUF

VACHES ET VEAUX

Optima lait vert..... nus 72 »
Optima lait vert..... logés 76 »
Optima lait rouge..... nus 85 »
Optima lait rouge..... logés 89 »

Optima pour engraissement des bœufs..... nus 81 »
Optima pour engraissement des bœufs..... logés 85 »
Optima veaux élevage vert... 89 »
Optima veaux élevage vert... 76 »

Les 100 kilos logés. Optima farine lactée pour veaux, par sacs de 5 kilos. 11 »

Quantité importante, nous consulter.

Aliments pour Volailles et Lapins

(Voir notre dernier Bulletin)

Chaux agricole

Chaux roches..... 95 »
Chaux blutée (sacs toile)... 90 »
Chaux blutée (sacs papier). 110 »
les 1.000 kilos, départ Chateaufonds.

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tuillaye

HUILE D'OLIVE

Par estagnon de 5 litres..... 47 50
Par estagnon de 10 litres... 91 »
(logés franco gare).

HUILE « LA DELICATE »

5 litres, La Délicate, logés franco gare, 31 fr.
10 litres, La Délicate, logés franco gare, 58 fr. 50.

5 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 25 fr. 25.

10 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 49 fr. 50.

28 litres, La Délicate, nus départ Nantes, 102 fr.

Mais de Semence

Nous consulter.

Produits Viticoles

Soufre sublimé..... 125 »

(par 50 kilos, augmentation 3 fr. aux 100 kilos).

Bouillie Azur..... 180 »

Bouillie Barousse 60° : logée en sacs de 50 k. 175 » les 100 k.

— — 10 k. 175 » —

en caisse de 12 boîtes de 2 kilos..... 200 »

Bouillie « Maclefield » : en caisse de 25 paquets de 2 kilos : la bouillie 60°... 180 » les 100 k.

la bouillie 50°... 167 »

Sulfostate cuprique..... 135 »

SULFATE DE CUIVRE par 1.000 kil., 136 francs les 100 kil.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 235 »

Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon Croix d'Or extra pur, 72 % huile..... 250 »

Les 100 k. départ Nantes.

HERNIE
CHUTES DE LA MATRICE
CL. MÉDECINE CHIRURGIE
DÉPLACEMENTS DES ORGANES
PAR LA MÉTHODE LEROY

Combien nombreux hélas, sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore de vulgaires bandages PLUS DANGEREUX pour eux que leur propre infirmité. Et cependant un TRAITEMENT RATIONNEL, appliqué par les soins d'un spécialiste, a toujours raison de cette infirmité GRAVE ET TROP SOUVENT MORTELLE.

Voici quelques attestations émanant toutes de personnes bien connues dans notre région et qui voudraient convaincre les hésitants :

Enfant Ripand, Four, Sion-les-Mines.
M. Gustave Ganier, à la Cornillais, Sainte-Marie-sur-Mer.
M. François Rétif, à la Ridelet, commune d'Erbray.
M. Pontoulet, à la Videllerie, en Saint-Joseph.
M. Henri Ripand, au Pont-Béranger, en Saint-Hilaire-de-Chalon.
Mme Bossis, au Pommer, par Legé.
M. A. Timonier, à Nort-sur-Erdre.
M. Pinetier, à Saint-Jean du Pellerin.
M. Grossard, à Châteaubriant.
M. L. Chamard, au Pallet.
Mme Gastineau, à La Chapelle-Blain.
M. J.-B. Pellerin, à Saint-Pazanne.
Mme Chouin, à Fresnay.
M. Joseph Allan, au Bois Riant, Mé-sanger.
M. Julien Bizeul, les Domaines, Notre-Dame-de-Landes.
M. J.-B. Debat, au Bourg de Saint-Léger-les-Vignes.

Tous guéris en quelques mois, sans gêne, sans opération, sans arrêt de travail.

Devant de tels résultats, toute personne soucieuse de sa santé et de ses intérêts, comprendra qu'elle doit s'adresser à un spécialiste de sa région.

Seul M. LEROY, ayant son cabinet à Nantes, peut, par sa présence constante, suivre

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 27 avril.

Farine de froment.....	138
Blé nouveau, moyennement sans ail, base 76 kil., l'hectolitre.....	92
Blé sans ail, base 76 kil., l'hectolitre.....	93
Avoines grises ou noires.....	76
Avoines bigarrées.....	67
Sarrasin Bretagne.....	76
Sarrasin Loire-Inférieure.....	77
Orge indigène.....	66
Orge Maroc.....	67
Son bonne fabrication.....	43

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 21 avril

VEAUX : 514. — Le kilo sur pied, 5,50 à 7,50. Tous les kilos payables. Moyenne, 6,50.

BOEUF : 7. — Le demi-kilo : De vant : 1re qualité, 2,50 à 3 ; 2e qualité, 2 à 2,50 ; 3e qualité, 1 à 2. — Derrière : 1re qualité, 4,50 à 5,25 ; 2e qualité, 3,75 à 4,50 ; 3e qualité, 3,25 à 3,75.

MOUTONS : 230. — Le demi-kilo : 1re qualité, 7 à 8 fr. 2e qual., 6 à 7 fr. AGNEAUX. — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 514. — Le kilo sur pied, 5,50 à 7,50.

Il est à observer que ces prix s'entendent entrés en ville, déduction de marche ; perte de kilo à déduire, 0 fr. 80.

Moyenne des veaux : 5 fr. 70.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes.....	170
Paille d'orge en bottes.....	170
Paille d'avoine en bottes.....	170
Foin, les 500 kilos.....	185 à 200

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 26 avril.

Artichauts, res 12, 14 fr. — Asperges, la botte, 6 fr. 50. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes vieilles, le kilo, 0 fr. 90. — Carottes nouvelles, le kilo, 1 fr. 50. — Choux nouveaux, le kilo, 1 fr. 50. — Choux pommés nouveaux, les 16, 20 fr. — Cressons, la pièce, 1 fr. 50. — Cressons, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. 50. — Endives, le kilo, 2 fr. 50. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Haricots verts, le kilo, 4 fr. 50. — Laitues, les 12, 2 fr. — Navets, la botte, 1 fr. 25. — Noix, le kilo, 4 fr. — Oseille, le kilo, 0 fr. 50. — Oignons, le kilo, 2 fr. 10. — Poireaux, la botte, 1 fr. 50 à 3 fr. — Potirons, la botte, 4 fr. — Romains, les 12, 3 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 50. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 50. — Tomates, le kilo, 5 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 20. — Pommes de terre de Noirmoutier, le kilo, 2 fr. 50.
--

MARCHE DES INNOCENTS

Paris, 26 avril.

POMMES DE TERRE. — La campagne des vieilles pommes de terre s'achève dans un grand calme, avec des cours indécis pour les quelques rouges ou jaunes encore offertes.

On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Saucisse rouge Bretagne, 18 à 23 ; du Loiret, 22 à 23 ; du Poitou, 21 à 22 ; d'Anjou, 21 ; Ronde jaune de Bretagne, 15 ; de la Sarthe, 16 à 17 ; du Loiret, 16 à 17 ; de l'Yonne, 17 à 18 ; Esterling Nord, 20 ; Loiret, 19 à 21 ; Industrie Seine-et-Oise, 15 à 16 nominal ; Rosa Marne, Meuse, Ardennes, 23 à 24 ; Loiret, 20 ; Loiret-Cher, 18 à 19.

En marchandise nouvelle : 155 à 165 pour Roscoff ; 155 à 200 pour Cavillon et Barbantane.

CAROTTES. — Le temps défavorable a relevé les prix, mais les acheteurs sont prudents. On cote aux 100 kilos départ, marchandise logée : Poitou, Auxonne, Yonne, Luc, Loiret, 45 ; Saint-Omer, 50 ; Meaux, 65.

NAVETS. — Même note que pour les carottes. On cote de 40 à 60 francs les 100 kilos pour toutes provenances.

OIGNONS. — Les oignons français vieux sont épuisés et il n'y a pas encore de nouveaux. On fait les égyptiens de 125 à 130 pour le premier choix, départ Marseille, et 110 à 120 pour toute autre qualité, départ Marseille.

Cours des Vins

Muscadet.....	850 à 950
Gros-plant.....	400 à 450
Noah.....	160 à 200
Seibel.....	880 à 425



NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :
Beuf. — 1re catégorie, 7 à 11 fr. ; 2e cat., 2 à 3 fr. ; 3e cat., 1,50 à 2 fr. ; Veau. — 1re catégorie, 6 à 11 fr. ; 2e cat., 5,75 à 6 fr. ; 3e cat., 4 à 5 fr. ; Mouton. — 1re catégorie, 9 fr. ; 2e cat., 7 à 8 fr. ; 3e cat., 4 fr. ; Porc. — 7 à 8 fr. ; Beurre. — 7 à 8 fr. ; Œufs, la douzaine, 3,25 à 3,50. Lapins. — 6,50 à 7 fr. Poulets. — 7 à 9 fr.

ANGENIS

Blé, 96 fr. ; avoine blanche, 90 fr. ; blé noir, 90 fr. ; orge, 90 fr. (mouture et brasserie) ; sons, 65 fr. ; Foin, les 500 kilos, 165 fr. ; paille de froment, 140 fr. ; Beurre en détail, le kilo, 12,50 à 13 fr. ; Œufs, la douzaine, 2,50 à 3 fr. ; Poulets, la couple, 35 à 38 fr. ; poulets de grain, la couple, 28 à 30 fr. ; vaches, la couple, gros 35 à 40 fr., moyens 30 à 32 fr., petits 22 à 25 fr. ; canards, la pièce, 15 à 18 fr. ; pigeons, la pièce, 10 à 15 fr. ; Bœufs de travail, la paire, 3.800 à 4.500 fr. ; vaches amouillantes, 1.620 à 1.550 fr. ; vaches amouillantes, 1.620 ; vaches, le kilo sur pied, 4,50 à 5,50 ; génisses, 800 à 1.100 fr. ; Porcs de lait, 240 à 270 fr. ; porcs gras sur pied, le kilo, 6,50 à 6,75 ; porcelets de trois mois, 300 à 380 fr.

CANDE, 24 avril.

Blé, 90-95 fr. ; orge, 75-85 fr. ; avoine, 75-80 fr. ; foin, 170-180 kilos, 150-180 fr. ; paille, 60-75 fr. ; Œufs, la douzaine, 3-3,25 ; poulets, la couple, 32-40 fr. ; canards, la couple, 32-38 fr. ; lapins, la pièce, 11-14 fr. ; pigeons, la pièce, 9-10 fr. ; Porcs gras, le kilo, 6,75-7 fr. ; porcs maigres, de 300 à 410 fr. pièce ; porcelets, de 240 à 280 fr. pièce.

BLAIN

Froment rouge, 84 à 86 fr. ; blanc, 82 à 83 fr. ; avoine, 80 à 84 fr. ; blé noir, 75 à 78 fr. ; seigle, 78 à 80 fr. ; orge, 75 à 80 fr. ; Foin, les 500 kilos, 115 à 140 fr. ; paille, 60 à 75 fr. ; Poulets, la couple, gros 35 à 40 fr., moyens 30 à 35 fr., petits 20 à 30 fr. ; canards, la pièce, 15 à 22 fr. ; oies, 30 à 35 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 15 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 22 fr. ; œufs, la douzaine, 2,75 à 3 fr. ; beurre, le demi-kilo, 6,50 à 7 fr. ; Bœufs gras, le kilo sur pied, 2,75 à 3 fr. ; vaches grasses, le kilo, 2,25 à 2,50 ; vaches laitières, 1.300 à 1.800 fr. ; taureaux, le kilo, 2,50 à 3 fr. ; veaux, 4 à 5 fr. ; veaux de lait, 5 à 5,50 ; génisses amouillantes, 1.500 à 2.000 fr. ; moutons, 6,50 à 7 fr. ; porcs, le kilo sur pied, 6,25 à 6,50 ; porcs de lait, 200 à 300 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 50 à 60 fr., moyens 40 à 50 fr. ; canards, la pièce, 18 à 20 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 22 fr. ; œufs, la douzaine, 3 fr. ; beurre, le demi-kilo, 6,50.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Beurre, la livre, 12 à 12,50 ; œufs, la douzaine, 3-3,25 ; poulets, la couple,

gros 50-58 fr., moyens 40-46 fr., petits 30-35 fr. ; canards, la pièce, 12-15 fr. ; pigeons, la pièce, 3-4 fr. ; lapins, la pièce, 10-16 fr.

CLISSON

Blé, 86 à 87 fr. ; avoine, 90 fr. ; blé noir, 90 fr. ; Foin, les 500 kilos, 200 fr. ; paille, 100 fr. ; Poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 41 à 44 fr., petits 35 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 14 à 16 fr. ; œufs, la douzaine, 3,50 à 3,75 ; beurre, le demi-kilo, 6,50 à 7,50.

Bœufs gras, le kilo sur pied, 2,50 à 4 fr. ; bœufs de travail, la paire, 3.600 à 6.000 fr. ; vaches grasses, le kilo, 2,50 à 3,50 ; vaches laitières, l'unité,

1.000 à 2.000 fr. ; veaux, 5 à 5,50 ; porcs, 7 fr. ; porcs de lait, 250 à 300 fr.

LEGÉ, 25 avril.

Bœufs gras aménés 27, vendus 19, 1re qualité, 3,80 ; 2e, 3 fr. ; 3e, 2,80 à 2,90. Vaches grasses, aménées 38, vendues 36 ; 1re qualité, 3,80 ; 2e, 3,20 ; 3e, 1 à 1,75. Taureaux gras aménés 8, vendus 8, de 2,50 à 3 fr. ; Bœufs de travail aménés 32, vendus 16, de 3.200 à 5.800 fr. ; vaches pleines ou en lait, aménées 67, vendues 36, de 1.000 à 2.200 fr. ; jeunes bœufs, taures ou taureaux maigres, aménés 67, vendus 39, de 3 à 3,40 le kilo.

BOUSSAY, 25 avril
Animaux gras aménés 235, vendus 190, bœufs, 70 ; 1re qualité, 3,50 ; 2e, 3 fr. ; 3e, 2,80. Taureaux, 12 ; 1re qualité, 3,30 ; 2e, 3 fr. ; 3e, 2,70. Vaches, 153 ; 1re qualité, 4 fr. ; 2e, 3 fr. ; 3e, 2,50 le kilo sur pied.
Blé, 90-92 fr. ; avoine, 80-82 fr.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

L'Imprimeur-Gérant : O. GRIMAUD.

COMMUNION !!!

LA

BELLE FERMIERE

12, RUE J.-J.-ROUSSEAU - NANTES

(Près la Place Graslin)

VOUS PRESENTE

SES DERNIERES NOUVEAUTES

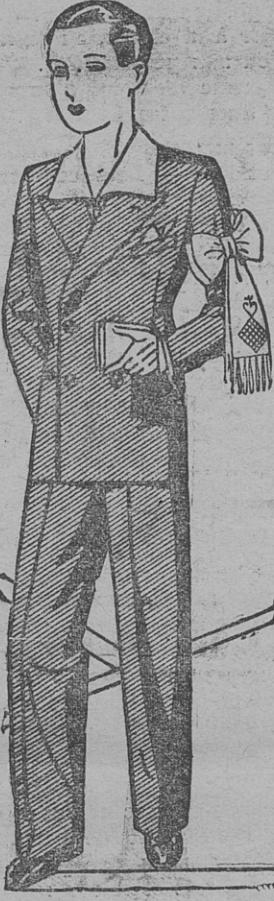
A DES PRIX

DEFIANT

TOUTE CONCURRENCE

VOYEZ NOS

ETALAGES ET COMPARER



229 - 199 - 159 - 129 - 99 FR.



245 - 189 - 149 - 120 - 99 FR.



210 - 169 - 145 - 129 FR.

A tout achat d'un Costume de Communion PRIMES variant suivant la valeur de l'achat

MONTRES
STYLOS
PORTEFEUILLES
POCHETTES

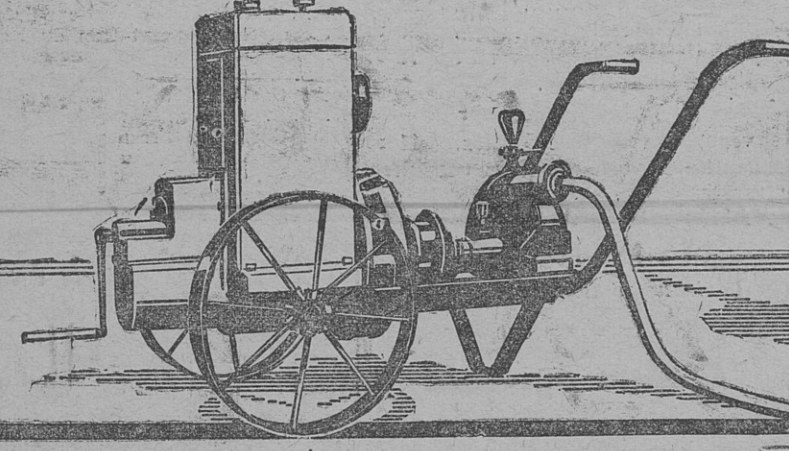
BELLE FERMIERE

12, RUE J.-J.-ROUSSEAU - NANTES

Luttez contre la sécheresse!

GRUPE MOTO-POMPE 1950 fr

"BERNARD-MOTEURS" "C.L. CONORD"



SURESNES (SEINE)



Un petit tracteur BERTRAND remplace économiquement 2 chevaux et un moteur d'intérieur.

Tracteurs BERTRAND, Saint-Agnant-les-Maraux (Ch.-Inf.). Catalogue G.

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX ET UNIS, MIEUX NOUS POURRONS DEFENDRE NOS INTERETS!

Pulvérisateur L'ARMORICAIN pour les Blés - pour les Vignes

Se recommande par sa robustesse et son Prix bon marché

A. ERAUD & A. CHUDEAU Constructeurs

47, Chaussée de la Madeleine, NANTES

Demandez le chez votre fournisseur habituel et dans toutes les bonnes quincailleries

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques COMBINES BARRAL 5 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs 11 francs franco

Adresser les commandes avec mandat-poste dont le talon sera de retour à M. P. RIVIER

fabriquant des COMBINES BARRAL 8, villa d'Alsace, Paris 14^e (Prospectus gratuits)

Une longue expérience, une construction parfaite, 10 ans de garantie: des économies certaines: BERTRAND.

Tracteurs BERTRAND, Saint-Agnant-les-Maraux (Ch.-Inf.). Catalogue G.

HANGARS AGRICOLES METALLIQUES

Consultez les ATELIERS LEBERT, PALLARD & C^{ie}

9, Rue du Pavillon-Chinois - NANTES

Construction soignée - Prix et Devis gratuits sur demande

VÊTEMENTS SIGRAND

NANTES - 16, rue du Calvaire - NANTES

PREMIERE COMMUNION

MARIN AMÉRICAIN, serge laine marine, bol simili, depuis 65.
MARIN AMÉRICAIN, blouse belle serge blanche, col sole, pantalon marine, depuis 125.
MARIN, blouse rayante en serge laine marine, col simili, depuis 65.
MARIN, blouse rayante en belle serge blanche, col sole, avec pantalon, depuis 125.
MARIN, blouse rayante belle serge blanche, col sole, pantalon marine, depuis 95.
MARIN, blouse rayante en très belle gabardine blanche, col sole, pantalon marine, depuis 150.
QUARTIER-MAÎTRE, serge laine marine, col ottoman, depuis 85.
COSTUME SMOKING, serge laine marine et noire, revers sole, depuis 95.
Avec pantalon depuis 110.

CHEMISERIE - BONNETERIE - CHAPELIERIE

Envoi franco du Catalogue spécial



Le Gaz à la Campagne

Sans frais d'installation, sans danger grâce au Gaz « Butane », en bouteille. Adressez-vous au seul dépositaire spécialiste de l'Industrie Gazière : La Société d'Applications Gazières et Électriques, 6, boulevard des Américains, Nantes, qui vous fera le service complet à domicile. Tél. 311-10.

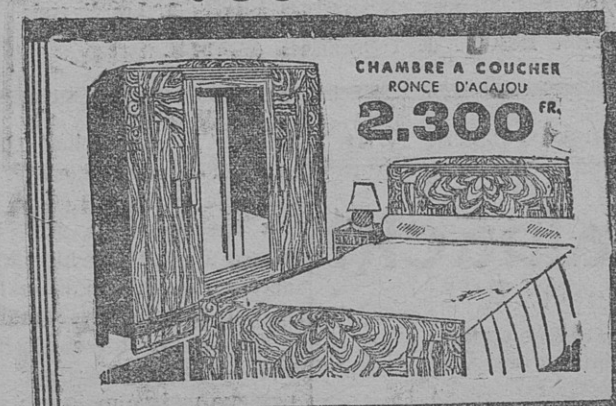
le veau d'or!

Vous réalisez une grande économie en nourrissant les veaux avec du lait écru complété avec de la farine de RIZ

Ces veaux à la chair tendre et parfaitement blanche obtiennent les plus hauts cours tout en vous coûtant beaucoup moins cher.

Écrire au Bureau de Propagande 62, Rue de Richelieu, Paris (2^e)

PENDANT LE MOIS LES MEUBLES BOEFFARD VOUS OFFRENT



CHAMBRE A COUCHER RONCE D'ACAJOU 2.300 FR.

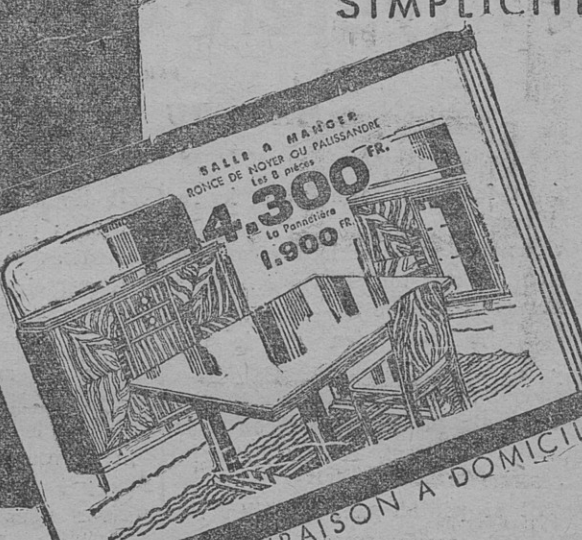
ATTENTION ! L'ÉTAPE BIEN CECI LA GRANDE MAISON DES MEUBLES BOEFFARD REMBOURSE LE VOYAGE

A tout acheteur d'une Chambre à coucher, d'une Salle à manger ou Salon, il suffit de présenter un billet de chemin de fer ou d'autocar pour être défrayé immédiatement des frais de transport.

MEUBLES BOEFFARD



SOLIDITÉ ÉLÉGANCE SIMPLICITÉ



4.300 FR. 1.900 FR.

LIVRAISON A DOMICILE

2, 3 ET 5, RUE MERCEUR 4, RUE DU PONT-DE-L'ARCHE-SECHE

TELEPHONE 128-37 - NANTES